

**Accueils et réaccueils durant l'été 2019  
d'enfants russes et ukrainiens, organisés par l'association  
« Les Enfants de Tchernobyl »**

***www.lesenfantsdetchernobyl.fr***

# Résumé des documents

1. Vous êtes membre ou sympathisant de l'association et habitez (votre résidence principale) dans un département autre que : 25, 67, 68, 70, 88 ou 90. Pour des raisons logistiques et administratives, vous ne pourrez malheureusement pas accueillir un enfant ukrainien ou russe durant l'été 2019 par le biais de notre association, mais il vous sera possible de soutenir ces projets par vos dons avant fin 2018 (**contact : Marc Deschler**) et/ou votre adhésion pour l'année 2019 (**contact : Catherine Albié**).
  
2. Vous êtes membre ou sympathisant de l'association, habitez dans l'un des 6 départements : 25, 67, 68, 70, 88 ou 90 et n'avez pas accueilli d'enfants en 2016, 2017 ou 2018 par notre association. Vous avez la possibilité de vous porter candidat pour accueillir un enfant ukrainien ou russe à l'été 2019 qui n'a jamais été invité en France par le biais de notre association (**contact « Premiers accueils » : Céline Weiss**).

Vous pouvez participer activement à l'édition 2019 de l'opération « 10 000 œufs pour les Enfants de Tchernobyl » (**contact « opération 10 000 œufs » : Paulette Petitcolas**).

3. Vous êtes membre ou sympathisant de l'association, habitez dans l'un des 6 départements : 25, 67, 68, 70, 88 ou 90 et avez accueilli en 2016, 2017 ou 2018 par notre association un enfant russe ou un enfant ukrainien. Vous avez la possibilité de vous porter candidat pour réaccueillir cet enfant, ou ses frères et sœurs, durant 3 semaines. Si cet enfant est ukrainien, vous pourrez le réaccueillir en juillet 2019 ; s'il est russe, en août 2019 (**contact « Réaccueils » : Catherine Albié**).

Vous pouvez participer activement à l'édition 2019 de l'opération « 10 000 œufs pour les Enfants de Tchernobyl » (**contact « opération 10 000 œufs » : Paulette Petitcolas**).